



FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ - Volet 3 – Projet Signature Innovation

LISTE DES MEMBRES DU COMITÉ DIRECTEUR

Le comité directeur est formé de :

- Monsieur Bruno Bernatchez, directeur général de la MRC
- Madame Lénie Lacasse, agente de développement rural à la MRC
- Monsieur Sébastien Fournier, directeur général de la Ville de Gaspé
- Monsieur Jérôme Tardif, directeur des communications et des dossiers stratégiques
- Un représentant de la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation



FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ - Volet 3 – Projet Signature Innovation

RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DU COMITÉ DIRECTEUR

1 - Objectifs et rôle

Le mandat général du comité directeur est de voir à l'application de l'entente, conformément aux normes et aux programmes applicables, et d'en assurer la gestion du suivi administratif et financier.

Il peut s'adjoindre toute personne-ressource qu'il juge utile au bon déroulement de ses activités.

2 - Nombre de réunions

Aux rencontres statutaires, soit la rencontre de démarrage de l'entente et la rencontre de clôture de l'entente, deux à trois réunions par année sont prévues afin d'assurer le suivi du calendrier de réalisation du projet.

3 - Convocation

Le projet d'ordre du jour, la date, le lieu, l'heure de la réunion de même que, dans la mesure du possible, tous les documents à être étudiés doivent être envoyés aux membres du comité au moins trois jours ouvrables à l'avance.

La réunion est convoquée par la direction générale de la MRC de La Côte-de-Gaspé.

4 - Composition

Le comité directeur est composé de :

- Monsieur Bruno Bernatchez, directeur général de la MRC
- Madame Lénie Lacasse, agente de développement rural à la MRC
- Monsieur Sébastien Fournier, directeur général de la Ville de Gaspé
- Monsieur Jérôme Tardif, directeur des communications et des dossiers stratégiques à la Ville de Gaspé

- Un représentant de la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

5 - Quorum

Le quorum est formé de 2 membres, dont au moins 1 représentant de la MRC de La Côte-de-Gaspé et 1 de la Ville de Gaspé.

6 - Coordination du comité

La coordination du comité directeur est assurée par l'agente de développement rural de la MRC de La Côte-de-Gaspé.

Outre de veiller à la coordination du comité directeur, de façon générale, l'agente de développement rural assure la mise en œuvre de l'entente du projet Signature Innovation ainsi que le suivi du projet.

7 - Durée du mandat

La durée du mandat des membres est celle de l'entente et de ses éventuelles prolongations.